

MÉTHODE DE L'AUDIT SYSTÈME

Évaluation des organisations de l'établissement
pour s'assurer de leur maîtrise sur le terrain.



RENCONTRE AVEC LA GOUVERNANCE

(direction, président de la CME,
direction des soins ou équivalent)

Sur une thématique donnée,
l'évaluateur analyse la politique,
les activités et les actions mises
en place par la gouvernance
pour s'assurer de la capacité
qu'a l'établissement à maîtriser
et à atteindre ses résultats.



RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Selon les thématiques, l'évaluateur
s'assure de l'implication des
représentants des usagers et
des associations de patients
dans la vie de l'établissement.



CONSULTATION DOCUMENTAIRE

L'évaluateur consulte tous les documents
nécessaires à son évaluation.

Exemples : projet médico-soignant
(conventions de partenariat), politique
qualité (stratégie de recueil de l'expression
du patient), bilan des plaintes et
des réclamations, plan de formation, plan
de gestion des tensions hospitalières, etc.



RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS

L'évaluateur vérifie la bonne
diffusion de la politique, des activités
et des actions de l'établissement
sur la thématique concernée et
sa déclinaison par les professionnels
de terrain.



L'audit système se différencie du traceur ciblé ; l'investigation est conduite en partant
de l'organisation du processus jusqu'à la vérification de la mise en œuvre réelle sur le terrain.

**Certification des établissements de santé pour la qualité des soins :
patients, soignants, un engagement partagé**